

Nouveau !

Le Département aide les ménages eurois aux revenus modestes à payer leur facture d'énergie.

Avec le coup de pouce énergie, bénéficiez d'une aide exceptionnelle de **80€**

Informations et conditions : www.eureenormandie.fr

Le Département de l'Eure donne un coup de pouce énergie !

Qu'est-ce que c'est ?

Face à la hausse des factures d'énergie, le Département soutient les salariés et les retraités ayant des revenus modestes avec une aide de 80 €*.

Les conditions d'éligibilité :

- Exercer une activité professionnelle ou être retraité avec un revenu NET mensuel compris entre 900 € et 1 300 € maximum (2 600 € pour un couple)
- Résider dans l'Eure.

Comment en bénéficier ?

Le demande doit être faite en ligne sur le site www.eureennormandie.fr

Les pièces justificatives suivantes devront être fournies :

- L'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020
- Les 3 derniers bulletins de salaires ou dernier justificatif du versement de retraite
- Une facture d'énergie de l'année 2021 (gaz, électricité, bois, fioul, granulés etc...) si celle-ci est supérieure à 80 € ou plusieurs factures
- Votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

**Vous êtes concernés ? Faites votre demande sur
www.eureennormandie.fr**

* montant maximum selon les justificatifs fournis